

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MAI 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du Vendredi 13 Mai 2022, s'est réuni le Jeudi 19 Mai 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET (départ à 19h00)  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
 PLOEREN : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h30)  
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHÉC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS  
 SENE : Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT  
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE  
 LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Anne TESSIER-PETARD  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT à partir de 19h  
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN  
 PLOEREN : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD  
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS  
 SENE : Sylvie SCULO Katy a donné pouvoir à CHATILLON-LEGALL

Affiché le 23/05/2022

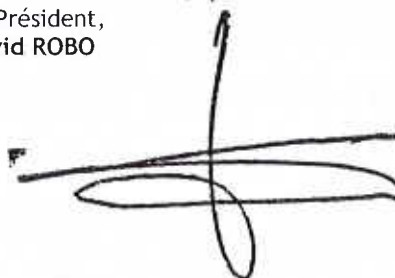
Envoyé en préfecture le 23/05/2022  
Reçu en préfecture le 23/05/2022  
Affiché le  
ID : 056-200067932-20220519-220519\_DEL29-DE

**THEIX-NOYALO** : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO  
**VANNES** : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID  
**VANNES** : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique Jean  
**VANNES** : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

**MEUCON** : Pierrick MESSEGER

Le Président,  
**David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with a horizontal line crossing it in the middle.

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

### **SPORTS ET LOISIRS**

#### **BASE NAUTIQUE DE VANNES - TRANSFERT**

Madame Noëlle CHENOT présente le rapport suivant :

La base nautique de Vannes, située rue du Commerce, s'étend sur d'une surface de 2075 m<sup>2</sup> et constitue un équipement singulier sur le territoire de l'agglomération.

C'est pourquoi, dès 2013, le Schéma directeur des équipements sportifs de Vannes Agglo projetait une base communautaire et une délibération du Conseil de Vannes agglo du 19 décembre 2013 faisait référence à la base nautique de Vannes, pour son intérêt communautaire. Jusqu'à présent, la Ville de Vannes assurait la gestion communale de cette base nautique.

A ce jour, cette installation est mise à la disposition de deux associations : le Canoë Kayak Club de Vannes (274 licenciés) et le Cercle de l'Aviron de Vannes (154 licenciés). Ce dernier accueille plus de 800 élèves primaires par an, dans le cadre du dispositif communautaire « *nautisme scolaire* ».

Une visite du site a permis de constater la nécessité d'envisager des aménagements pour garantir un accueil satisfaisant des scolaires du territoire, compte tenu d'une inadéquation avec les normes de salubrité et de sécurité publique des Etablissements Recevant du Public.

A très court terme, l'opportunité et la disponibilité de matériels communautaires a permis de mettre à disposition des modulaires.

L'agglomération portant dans ses statuts la compétence « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », il est donc proposé d'élargir le périmètre de cette compétence à la base nautique de Vannes. Cette intégration nécessite une modification de la définition de l'intérêt communautaire des compétences.

Aussi, une délibération modificative sera proposée, afin de reconnaître d'intérêt communautaire la base nautique de Vannes. Cette définition de l'intérêt communautaire sera actée par le Conseil à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Une Commission Locale des Charges Transférées sera par ailleurs convoquée dans les 9 mois qui suivent le transfert de l'équipement.

Vu les avis favorables du Bureau du 6 mai 2022 et de la Commission Attractivité et Services à la Population du 12 mai 2022,

Il vous est proposé :

- de valider le transfert de la base nautique de Vannes à l'agglomération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**